

Affaire suivie par : Mme Camille Courouve
Tél. : 03 87 34 84 23
Mél. : camille.courouve@moselle.gouv.fr
PREF/DCL/n°2021-08-24

Le préfet **15 SEP. 2021**

à

Mesdames et Messieurs les maires
des communes membres de Metz
Métropole

Metz, le

OBJET : modification des statuts de Metz Métropole

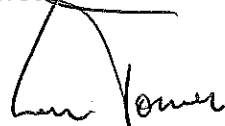
PJ : un arrêté préfectoral

Par délibération du 10 mai 2021, le conseil métropolitain a sollicité la modification des statuts de Metz Métropole concernant la gestion, en lieu et place du département de la Moselle, des routes classées dans le domaine public routier départemental, ainsi que de leurs dépendances et accessoires, dont le transfert est intervenu par arrêté préfectoral au 1^{er} juin 2021.

Les communes membres se sont prononcées sur la modification des statuts dans les conditions de majorité prévues par l'article L.5211-20 du CGCT.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral portant modification des statuts.

Le Préfet



Laurent Touvet